



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
--- Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u> Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN <u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026
Délibération n°260303.27	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> Création d'un emploi permanent de responsable jeunesse à compter du 01/04/2026

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison de la mutation interne du responsable jeunesse sur le poste de directeur du pôle enfance jeunesse, un avis d'appel à candidatures a été publié.

Des entretiens ont eu lieu. Il est proposé de créer un emploi permanent de responsable jeunesse, ouvert sur le grade d'animateur.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'article R. 227-14 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu l'arrêté du 13 février 2007 relatif aux seuils mentionnés aux articles R. 227-14, R. 227-17 et R. 227-18 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

► **CRÉE** un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026 permettant le recrutement d'un responsable jeunesse, ouvert sur le grade d'animateur relevant de la catégorie hiérarchique B,

► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2026 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260303-26327D-DE
Reçu le 04/03/2026